



Des acteurs responsables du développement s'expriment

Le point de vue d'un Président

Le réseau de transport d'électricité contribue à la maîtrise de la demande

Quel rôle RTE peut-il jouer dans la maîtrise de l'énergie ?

RTE est partenaire d'actions de sensibilisation en faveur de la maîtrise de la consommation d'électricité, et plus particulièrement dans deux régions reconnues pour la fragilité de leur alimentation électrique : la Bretagne où, pour un deuxième hiver, nous avons lancé, aux côtés de l'ADEME et du Conseil régional, la campagne « EcoWatt »¹, et la région Provence Alpes Cote d'Azur où une démarche similaire² implique aussi les acteurs locaux. Notre premier rôle est de veiller en temps réel à l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en France. Investi de ce rôle de vigie, RTE surveille l'évolution de la consommation, notamment celle de pointe. A ce titre, nous pouvons alerter sur des risques éventuels, sans pour autant nous substituer aux politiques publiques en matière de maîtrise de la demande d'énergie.

L'éditorial

Meilleurs vœux pour 2010, année de la biodiversité !

Sous la conduite de son nouveau Bureau, 2009 a permis à EpE de confirmer ses nouvelles priorités, ce que vous devriez constater au fil des prochains numéros de cette Lettre.

Le changement climatique reste au cœur de notre travail, et la Question Ouverte présente les choix difficiles que les entreprises devront faire à l'avenir dans un monde morcelé par des politiques nationales de réduction des émissions.

Au-delà, la question de la réduction s'étend largement aux émissions diffuses, qui devraient affecter les activités de la plupart des membres, qu'ils s'adressent au marché grand public ou qu'ils travaillent sur les infrastructures notamment urbaines.

Surtout, la biodiversité va recevoir une visibilité accrue dans nos travaux : 2010, année de la biodiversité, permettra de mettre en lumière les efforts et les réalisations des membres, entrepris depuis de nombreuses années, comme le montre l'interview de Dominique Maillard ci-contre.

Bonne année à tous !

Claire Tutenuit, Délégué Général

Quel modèle économique peut-on envisager autour de l'effacement diffus de certaines consommations ?

Le principe général est de rémunérer également une production additionnelle et un effacement de même ampleur. Pour l'effacement diffus, il faut inclure la rémunération du consommateur qui s'efface, celle de l'agrégateur qui déclenche l'effacement, et celle du producteur qui ne diminue pas pour autant sa production car il ne connaît ni le moment ni l'intensité de l'effacement. Le gouvernement s'est saisi de la question.

Quelles seraient les conséquences pour RTE d'un développement important du véhicule électrique (VE) ?

Des contacts sont établis avec les constructeurs, pour prendre en compte les conséquences pour le réseau. Les effets dépendent largement des choix technologiques adoptés pour les batteries et leur recharge. Ainsi, les recharges rapides, appelant une puissance de 6 à 7 MW en quelques minutes, nécessiteraient des installations électriques nouvelles conséquentes. Mais, des recharges lentes, par exemple la nuit, peuvent être assumées par les infrastructures actuelles. Par ailleurs, la capacité de stockage de l'électricité dans les VE ouvre des perspectives séduisantes pour la gestion du réseau, mais elle cherche également son modèle économique.

Jusqu'à où le réseau est-il capable d'intégrer des énergies renouvelables ? Comment accueillez-vous l'idée d'un « supersmartgrid » paneuropéen ou transméditerranéen ?

Pour accueillir au mieux les énergies renouvelables, nous venons de mettre en service un nouveau dispositif pour insérer, en toute sécurité, la production éolienne et photovoltaïque dans le système électrique français. Cet outil permet désormais de faire le point à chaque instant sur la production éolienne et photovoltaïque et de prévoir leur comportement afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

Le développement de l'éolien offshore nécessitera de créer de toutes pièces des réseaux et des interconnexions conjuguant

Entretien de

Dominique Maillard,
Président du Directoire
de RTE



courant alternatif et courant continu. Grace aux Zones de Développement de l'Eolien, la production éolienne s'intensifie en « fermes » et s'apparente de plus en plus, à l'intermittence près, à des centrales classiques. Certaines régions deviendront exportatrices d'éolien et le réseau jouera alors son rôle d'intégrateur d'énergies intermittentes en offrant un stockage virtuel via la gestion de l'offre et de la demande.

RTE apporte son appui technique aux pays du pourtour méditerranéen pour les aider à réaliser la « boucle électrique méditerranéenne ». Les questions à résoudre sur les projets de « supersmartgrid » sont également géopolitiques.

Quels sont les impacts ou opportunités pour la biodiversité de l'emprise des infrastructures électriques de RTE ?

Nous travaillons à minimiser les effets éventuels de nos infrastructures quand des écosystèmes sont traversés. Nous avons aussi découvert *a posteriori* qu'elles peuvent favoriser la biodiversité – citons parmi d'autres le polygala chevelu, une plante qu'on croyait disparue et que les botanistes ont retrouvé sous nos lignes électriques en région parisienne. Certains taillis au pied des pylônes favorisent aussi la nidification d'espèces avifaunes.

Pouvez-vous citer une bonne pratique environnementale de RTE ?

Nous sommes heureux d'avoir mis en place depuis plus de 10 ans un travail collaboratif avec la LPO, la FNE et ERDF pour la protection des oiseaux. Nous sensibilisons nos salariés et modifions certaines de nos pratiques en faveur de la biodiversité.

¹ www.ouest-ecowatt.com

² www.securite-electrique-paca.fr

Parier après Copenhague

Longtemps sans doute les grandes entreprises devront naviguer parmi des régimes de lutte contre le changement climatique différents par leur nature et leur intensité, monde morcelé mais non éclaté sous l'effet de forces centrifuges. L'accord d'une large majorité de climatologues sur la nécessité et les objectifs d'une action planétaire ne fait en effet que se renforcer, en dépit d'une frange de sceptiques, et des chefs d'Etat pour la première fois aussi nombreux ont abouti, à Copenhague, à un consensus certes minimal et exprimé parfois du bout des lèvres, mais porteur d'avenir.

Face à cette situation, que peuvent faire les grandes entreprises ?

Les décisions dont la portée se compte en décennies ont toujours à leur base un pari raisonné. Dès lors que la plupart des scientifiques estiment à 90% la probabilité qu'une croissance sans frein des émissions anthropiques de gaz à effet de serre entraîne un risque élevé de désordres climatiques graves, les entreprises ne peuvent pas esquiver un pari Pascalien : d'un côté neuf chances sur dix de rester dans la course avec des technologies nouvelles, de l'autre une sur dix de gagner par inaction et neuf d'être éliminé.

La conséquence immédiate devrait en être un développement accentué de technologies et de

produits « propres », orientation qui n'interdit pas de garder un fer au feu pour le cas d'un avenir contraire.

La localisation des investissements lourds est plus délicate. Le prix du carbone n'étant pas le seul critère, il faut raisonner ici « toutes choses égales par ailleurs ». Le déterminant décisif n'est alors pas la nature du système institutionnel retenu par chaque état. Un régime de quotas peut en effet comporter une large part de gratuité tandis qu'à l'opposé une réglementation mal conçue peut s'avérer très coûteuse. La clé se trouve dans l'ambition des gouvernements, et plus encore dans leur ambition relative car une entreprise a plus à perdre d'un écart de charge injustifié par rapport à des concurrents que d'une hausse universelle des coûts, alors répercutée au consommateur final. Il semble raisonnable de prévoir que ces différences de traitement se régleront avec le temps, soit parce que les états y seront contraints par la pression des opinions publiques, soit parce que des écarts significatifs et persistants déboucheront à la longue sur des mesures compensatoires. En matière d'investissements à très long terme, parier sur une convergence des prix du carbone et demander une protection légitime pendant la transition, semble une stratégie plus sûre qu'une délocalisation à l'avenir douteux ; et les

investissements plus légers, certes peu concernés par une convergence trop lointaine pour neutraliser le gain actualisé d'une délocalisation, pourraient lui préférer le refuge de l'ombrelle compensatoire.

A court terme en revanche, la nature des régimes de lutte contre le changement climatique exerce une forte influence sur la gestion des capacités existantes. Ainsi, en haute conjoncture, l'entreprise a intérêt, du strict point de vue du carbone, à augmenter sa production dans un pays doté d'une réglementation technique et de ce fait sans coût marginal du carbone, plutôt que dans une région couverte comme l'Europe par un système de quotas en valeur absolue, gratuits ou pas, où une augmentation de production oblige à acheter ou empêche de céder des quotas. Ces délocalisations quasi invisibles de production sans investissement notable pourraient ne pas être négligeables quand le prix explicite ou implicite du carbone aura suffisamment augmenté.

Echec ou réussite ? A Copenhague, les entreprises ont du moins reçu une boussole. Certes, elles ignorent encore la force des vents ; mais elles connaissent la direction dans laquelle ils devraient souffler.

Richard Armand, EpE

EpE et l'actualité environnementale

Changement Climatique

- EpE est intervenue cet automne lors de la « 6ème Rencontre Annuelle Energie » organisée par l'Usine Nouvelle, lors du séminaire public de restitution de l'enquête d'opinion mondiale « *WorldWideViews on Climate Change* » et de la journée « Copenhague, J-2 » organisés par la Cité des Sciences.
- EpE était présente la seconde semaine de Copenhague pour suivre les débats et les restituer aux membres.

Biodiversité : que faut-il faire ?

- EpE organise un petit déjeuner de lancement de la version française de l'outil « Evaluation des Services Rendus par les écosystèmes aux entreprises » issus des travaux conjoints du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), du World Resources Institute (WRI) et du Meridian Institute, le 26 janvier 2010, de 8h00

à 10h00, chez Veolia Environnement, au 36/38 avenue Kléber, 75008 Paris. L'ESR a été traduit avec le soutien d'EDF, GDF-SUEZ et Veolia Environnement, en partenariat avec l'Institut INSPIRE.

- Dans un article d'Actu Environnement paru en octobre, le Président d'EpE, Bruno Lafont, a souligné l'intérêt du choix de la biodiversité comme thème pour le Prix Etudiant EpE-Metro 2010 et l'utilité pour les entreprises des travaux réalisés sur ce sujet au sein d'EpE.

Relance et croissance vertes

- La note d'EpE sur la Relance verte a été remise à Brice Lalonde puis fait l'objet d'un article dédié dans La Tribune.
- EpE est aussi intervenue cet automne sur ce sujet dans l'émission « Service Public » de France Inter, au séminaire « Réussir la croissance verte » organisé par la Fondation de l'Innovation Politique, au colloque de l'Anvie du 1er décembre sur les emplois verts, ou encore à l'Ambassade française en Bulgarie dans le cadre d'une conférence sur les entreprises et le développement durable.